

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS F



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.net

Point 1 de l'ordre du jour

CX/FH 10/42/1
Juin 2010

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

Quarante-deuxième session

Kampala, Ouganda, du 29 novembre au 3 décembre 2010

La session se tiendra à l'hôtel Imperiale Royale, Kampala, Ouganda, du lundi 29 novembre à 9h30 au vendredi 3 décembre 2010

Le groupe de travail chargé de l'établissement de la priorité des travaux du CCFH, dirigé par la Finlande, se réunira à l'hôtel susmentionné le dimanche 28 novembre 2010 de 9 heures à 12 heures

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote de document
	Inauguration de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/FH 10/42/1
2.	Questions soumises au Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres comités du Codex	CX/FH 10/42/2
3.	Questions découlant des travaux de la FAO, de l'OMS et des autres organisations internationales intergouvernementales :	
	a) Rapport intérimaire sur les consultations mixtes d'experts FAO/OMS chargés de l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA) et de questions connexes	CX/FH 10/42/3
	b) Information émanant de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)	CX/FH 10/42/3- Add.1
4.	Avant-projet de Directives pour la maîtrise de <i>Campylobacter</i> et de <i>Salmonella</i> spp. dans la chair de poulet à l'étape 4	CX/FH 10/42/4
	- Observations à l'étape 3	CX/FH 10/42/4- Add.1
5.	Avant-projet proposé de directives sur l'application des principes généraux d'hygiène alimentaire à la maîtrise des virus dans les aliments à l'étape 4	CX/FH 10/42/5
	Observations à l'étape 3	CX/FH 10/42/5- Add.1

Les documents de travail seront disponibles sur le site web du Codex : www.codexalimentarius.org et sur le lien direct du serveur ftp du Codex : <ftp://ftp.fao.org/codex/Meetings/CCFH/ccfh42>
En raison du nombre limité de copies supplémentaires disponibles en séance, les délégués sont priés d'apporter tous les documents qui leur ont été distribués.

6. Révision proposée du Code d'usages international recommandé en matière d'hygiène pour le captage, l'exploitation et la commercialisation des eaux minérales naturelles à l'étape 4 [CX/FH 10/42/6](#)
- Observations à l'étape 3 [CX/FH 10/42/6- Add.1](#)
7. Avant-projet de révision des Principes régissant l'établissement et l'application de critères microbiologiques pour les aliments à l'étape 4¹ [CX/FH 10/42/7](#)
- Observations à l'étape 3 [CX/FH 10/42/7- Add.1](#)
8. Autres questions et travaux futurs : [CX/FH 10/42/8](#)
(a) Priorités des travaux du CCFH
9. Date et lieu de la prochaine session
10. Adoption du rapport

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Inauguration de la session : La session sera inaugurée par le gouvernement hôte.

Point 1 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour (CX/FH 10/42/1). Conformément à l'Article VII.2 du Règlement intérieur, le premier point à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Point 2 de l'ordre du jour. Questions soumises au Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres comités du Codex (CX/FH 10/42/2). Le document s'appuie sur les informations communiquées par le Secrétariat du Codex. Le Comité est invité à examiner les questions qui lui sont soumises par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités, et à prendre des mesures s'il y a lieu.

Point 3 de l'ordre du jour. Questions découlant des travaux de la FAO, de l'OMS et des autres organisations internationales intergouvernementales :

- (a) **Rapport intérimaire sur les consultations mixtes d'experts FAO/OMS chargées de l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA) et de questions connexes (Doc. CX/FH 10/42/3).** Le document préparé par la FAO/OMS résume les activités d'évaluation des risques microbiologiques menées l'an dernier à l'appui des travaux du Comité;
- (b) **Information émanant de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (Doc. CX/FH 10/42/3-Add.1).** Suite aux décisions prises par la 28^{ème} session de la Commission, l'OIE présentera de l'information au sujet de ses activités pertinentes pour les travaux du Comité.

Point 4 de l'ordre du jour. Avant-projet de Directives pour la maîtrise de *Campylobacter* et de *Salmonella* spp. dans la chair de poulet à l'étape 4 (Doc. CX/FH 10/42/4). Lors de sa dernière session, le Comité a convenu de renvoyer l'avant-projet de Directives pour qu'un groupe de travail électronique dirigé par la Nouvelle-Zélande et par la Suède puisse le retravailler afin de le distribuer à l'étape 3. Les observations sont présentées dans le document CX/FH 10/42/4- Add.1.

Point 5 de l'ordre du jour. Avant-projet proposé de directives sur l'application des principes généraux d'hygiène alimentaire à la maîtrise des virus dans les aliments à l'étape 4 (Doc. CX/FH 10/42/5). Lors de sa dernière session, le Comité a convenu de renvoyer l'avant-projet de Directives pour qu'un groupe de travail physique dirigé par les Pays-Bas puisse le retravailler afin de le distribuer à l'étape 3. Les observations sont présentées dans le document CX/FH 10/42/5- Add.1.

Point 6 de l'ordre du jour. Révision proposée du Code d'usages international recommandé en matière d'hygiène pour le captage, l'exploitation et la commercialisation des eaux minérales naturelles à l'étape 4 (Doc. CX/FH 10/42/6). Lors de sa dernière session, le Comité a convenu d'entreprendre de nouveaux travaux sur l'avant-projet de Révision susmentionné, sous réserve de l'approbation de la 33^{ème} session de la Commission, et

¹ sous réserve d'approbation par la 33^{ème} session de la Commission du Codex Alimentarius

de confier l'élaboration du rapport à un groupe de travail physique dirigé par la Suisse, pour distribution à l'étape 3. Les observations sont présentées dans le document CX/FH 10/42/6- Add.1.

Point 7 de l'ordre du jour. Avant-projet de révision des Principes régissant l'établissement et l'application de critères microbiologiques pour les aliments à l'étape 4 (Doc. 10/42/7). Lors de sa dernière session, le Comité a convenu d'entreprendre de nouveaux travaux sur l'avant-projet de Révision susmentionné, sous réserve de l'approbation de la 33^{ème} session de la Commission, et de confier l'élaboration du rapport à un groupe de travail physique dirigé par la Finlande et le Japon, pour distribution à l'étape 3. Les observations sont présentées dans le document CX/FH 10/42/7- Add.1.

Point 8 de l'ordre du jour Autres questions et travaux futurs. Conformément à l'Article VII.5 du Règlement intérieur, tout Membre de la Commission peut proposer l'inscription à l'ordre du jour de questions spécifiques présentant un caractère d'urgence.

- (a) **Priorités des travaux du CCFH.** Le Comité serait invité à examiner le rapport du Groupe de travail physique chargé de l'établissement de la priorité des travaux du CCFH (présenté sous forme de document de salle de conférence, CRD) et les observations reçues en réponse au document CX/FH 10/42/8, qui regroupe les propositions de nouveaux travaux soumises par les pays membres en réponse à la Lettre circulaire CL 2010/12-FH. Le document CX/FH 10/42/8 sera rédigé par la Finlande.

Point 9 de l'ordre du jour Date et lieu de la prochaine session. Le Comité sera informé des dates et du lieu probables de sa prochaine session.

Point 10 de l'ordre du jour Adoption du rapport. Conformément à l'Article X du Règlement intérieur, le Comité adoptera le rapport de sa 42^{ème} session sur la base d'un projet de rapport établi par le Secrétariat.